

COMMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE

RECOMMANDATIONS

DOSSIER: **Bilan 2007 de la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal et sur le premier rapport d'étape de réalisation du *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle***

La commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie,

REMERCIE les répondants de la Direction du développement culturel et des bibliothèques au Service du développement culturel, la qualité du milieu de vie et la diversité ethnoculturelle, pour le soutien apporté lors des séances publiques et de travail;

REMERCIE les citoyens et organismes qui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations soumis à la commission tout au long du processus de l'étude publique;

RECONNAÎT formellement l'importance du rôle de la culture dans le développement économique et social ainsi que dans le rayonnement international de Montréal;

RECONNAÎT l'importance du rôle joué par le Conseil des arts de Montréal en matière de diversité culturelle;

RECONNAÎT que les artistes sont des acteurs importants du renouveau des quartiers.

ATTENDU que la culture est un puissant moteur de développement social et économique;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté à l'unanimité, le 29 août 2005, une politique de développement culturel intitulée *Montréal, métropole culturelle*;

ATTENDU que la Ville de Montréal précise par cette Politique que la culture est une composante majeure de son image de marque et de son rayonnement international;

ATTENDU que la Ville précise par cette Politique que les élus s'engagent à assumer le leadership et la promotion de l'action montréalaise en développement culturel, notamment auprès de leurs homologues siégeant à l'Assemblée Nationale et à la Chambre des Communes;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté une politique du patrimoine en mai 2005;

ATTENDU l'adoption de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* par le conseil de la Ville de Montréal le 20 juin 2005 et des principes et valeurs reconnus à l'article 9 :

« *La culture est au coeur de l'identité, de l'histoire et de la cohésion sociale de Montréal. Elle est un moteur essentiel de son développement et de son dynamisme.* »; et les engagements prévus à l'article 20, alinéa c, par lequel la Ville de Montréal s'engage à : «*promouvoir la création*»;

ATTENDU le dépôt du Bilan 2005-2006 de mise en œuvre de la Politique de développement culturel;

ATTENDU la très grande richesse qu'apportent les artistes à la vie culturelle de Montréal et la volonté de la Ville de retenir ses artistes sur son territoire;

ATTENDU que Montréal a été désignée par l'Alliance globale pour la diversité culturelle *Montréal, Ville UNESCO de design* en mai 2006;

ATTENDU que le comité de pilotage, composé du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec, de Culture Montréal, de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et de la Ville de Montréal, a élaboré le *Plan d'action 2007-2017* soumis lors du *Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle*;

ATTENDU le *Plan d'action 2007-2017*, entériné par tous les participants du *Rendez-vous novembre 2007*, vise à faire de Montréal une métropole culturelle internationale du XXI^e siècle en misant sur la créativité, l'originalité, l'accessibilité et la diversité;

ET FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES AU CONSEIL MUNICIPAL :

R-1

Que la Ville de Montréal poursuive activement la mise en œuvre et le suivi de toutes les mesures contenues dans le *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle*;

R-2

Que la Ville de Montréal, tant par ses arrondissements que ses services centraux, demeure attentive aux besoins des personnes handicapées, notamment en matière d'accessibilité aux immeubles municipaux, aux activités culturelles ou dans les aménagements urbains, tel le Quartier des spectacles;

R-3

Que la Ville de Montréal poursuive son soutien au Conseil des arts de Montréal;

R-4

Que la Ville de Montréal appuie le maintien et le développement d'espaces de création, particulièrement dans les quartiers centraux sensibles à l'augmentation des valeurs foncières;

R-5

Que la Ville de Montréal soit attentive aux propositions qui émaneront du groupe de travail initié entre autres, par Culture Montréal sur les ateliers d'artistes en vue notamment de l'élaboration d'un cadre d'intervention;

R-6

Que la Ville de Montréal et ses arrondissements reconnaissent et valorisent l'inclusion et la promotion de la diversité artistique et culturelle à sa juste valeur;

R-7

Que la Ville de Montréal promeuve la visibilité et encourage l'excellence en design et en architecture à Montréal, entre autres en généralisant la pratique des « charrettes » et des concours locaux et internationaux.

R-8

Que la Ville de Montréal poursuive le soutien aux arrondissements et aux organismes culturels professionnels pour leurs initiatives en médiation culturelle visant à rendre plus accessibles les arts et la culture aux citoyens.

Les recommandations ont été adoptées en assemblée publique le 10 septembre 2008.

